

Un CSA de l'enseignement agricole de rentrée riche en échanges et en interrogations

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES

LES INSTANCES



Le premier CSA EA de l'année scolaire en distanciel avait un seul point à l'ordre du jour : les actualités de rentrée. Il a été l'occasion d'échanger avec la DGER sur plusieurs éléments importants impactant l'EA public, et ce dans un contexte politique incertain (NB : la nomination du Premier ministre a été annoncée 30 minutes après la fin du CSA). Le SEA-UNSA a fait part de ses préoccupations de rentrée dans une déclaration liminaire limitée en nombre de sujets à lire en fin de communiqué.

- Les effectifs progressent depuis 5 ans au rythme de 1% par an, les chiffres ne sont pas consolidés ; ils le seront en octobre pour les formations initiales scolaires et en janvier pour l'apprentissage.
- L'intention de la DGER d'avoir des enseignants devant chaque élève n'est pas atteinte, les problèmes d'attractivité pèsent sur le recrutement. 277 postes sont à pourvoir sur 7689 soit 3,6%, la DGER reconnaît que ce n'est pas satisfaisant.

Du côté des agents contractuels d'Etat (qui représentent 1492 personnes dont 700 sur des postes de titulaires), au 30 août 518 dossiers étaient déposés par les SRFD sur les 795 postes à pourvoir ; ils vont permettre d'enclencher les versements de salaires dans de meilleures conditions que l'année passée. Ce progrès va dans le sens du respect des collègues contractuels.

Le SEA-UNSA a demandé à la DGER un état des lieux des conditions contractuelles en termes de type de poste et de quotité de travail pour évaluer le nombre d'emplois précaires dans nos EPLEA.

- Le travail pour l'amélioration des conditions de travail des agents en CFA/CFPPA va continuer. La NS sur le cadre d'emploi local est sortie début juillet et déjà des interprétations locales sont à déplorer, il est demandé par la DGER de faire des remontées en cas de difficultés.

Le SEA-UNSA a rappelé que le pacte enseignant continue à poser des questions en particulier sur le bilan de la première année. Le manque de transparence dans les EPLEA sur sa mise en place, l'utilisation des briques distribuées et les bilans à faire sont des sujets de crispations voire de tensions au sein des équipes. Le SEA-UNSA rappelle, à nouveau, que le suivi des briques de RCD (remplacement de courte durée) par des personnels administratifs de catégorie C ne fait partie de leurs missions.

La DGER a précisé que l'enveloppe de briques consommée en 2023-2024 sera reconduite (même si elle n'est pas dans le projet de loi de finance actuel) et le bilan sera dressé, une expertise dans ce sens est demandée à l'inspection de l'enseignement agricole.

Le SEA-UNSA a rappelé la nécessité de transparence pour la sérénité globale dans les équipes. Cela a bien été entendu par l'adjoint au DGER qui a confirmé que cela nécessiterait une clarification du sujet dans la note de service à venir. Ce sujet serait donc définitivement clos sous peu et permettrait à la communauté d'identifier les collègues qui assurent des missions complémentaires à leur service ordinaire.

- Au sujet du budget, l'administration ne préjuge pas des décisions qui pourraient être prises par un nouveau gouvernement ou les parlementaires. Juste techniquement, il appartient au ministère de l'agriculture de construire un PLF. Des éléments de rassurance sont actés toutefois. Entre la lettre plafond stricto sensu et le PLF stricto sensu dans le processus d'échanges interministériels en cours, il n'y a pas de changements. La DGER annonce qu'il n'y a pas d'évolutions prévues sur les plafonds d'emploi.
- Le choc des savoirs initié par G. Attal (éphémère ministre de l'éducation nationale) est en suspens du fait de changement de gouvernement et de l'octroi d'un budget. Rien n'est décidé et les adaptations à l'EA se feront ou pas selon les sujets.
- Les perspectives portées par la DGER pour l'année scolaires sont axées sur les valeurs de la république (une NS est sortie ce jeudi 05/09) et sur les suites à donner à EPA2 qui arrive à terme. Les transitions environnementales et climatiques sont au cœur de la 6^{ème} mission qui aurait dû voir le jour avec la LOA. Néanmoins elles restent d'actualité et s'appuieront sur la capitalisation de EPA.

Le SEA-UNSA rappelle l'importance de développer les transitions dans les référentiels pour les rendre obligatoires dans les formations et former les futurs actifs.

- Le dispositif d'accompagnement pour les EPL en difficultés s'appuie sur l'IEA qui pose des diagnostics sur l'état financier de certains EPL, plan d'action d'accompagnement en cours (sujets d'inquiétude ou crise avérée). La boîte à outil et les ressources pour accompagner les équipes de direction et administrateurs concernés ne se cantonnent pas à la diminution des dépenses mais insiste aussi sur les modifications structurelles nécessaires pour déployer un plan d'action. La mise à disposition des EPL de temps sous la forme de vacations rémunérées par la DGER d'anciens agents retraités experts reconnus pour poser les diagnostics et ébaucher les pistes d'amélioration sera mise en place rapidement.

CSA EA: 05 septembre 2024: Déclaration liminaire

Le SEA-UNSA souhaite une bonne rentrée scolaire à toutes les personnes qui concourent à la réussite de l'enseignement agricole public dans l'intérêt des apprenants et de leur avenir, et plus largement de la société.

Le dernier CSA EA s'est tenu au lendemain du premier tour des élections législatives à l'issue duquel le spectre de l'extrême droite au pouvoir était de plus en plus menaçant. Si aujourd'hui l'extrême droite n'est pas au gouvernement leur nombre augmente au Palais Bourbon et leurs idées imprègnent. Le SEA-UNSA et sa fédération UNSA Education continuent à se battre contre ce danger, permettez-nous de rappeler une fois de plus que « l'extrême droite ça ne s'essaie pas ».

Cette rentrée se fait sans ministre de l'agriculture de plein exercice, seuls deux ministres démissionnaires règlent les affaires courantes, pourtant les sujets qui vont agir sur l'EAP ne manquent pas. Du fait de la dissolution de l'assemblée nationale, les parlementaires n'ont pas fini leurs travaux portant sur la LOA qui est attendue par la profession et dans les EPLEFPA.

Deux sujets nous concernent pleinement :

- La 6^{ème} mission : renouvellement des générations et transitions environnementales et climatiques. Pour les mener à bien et répondre à la demande d'augmenter le nombre de futurs actif.ves formé.es il sera indispensable d'allouer des ressources humaines, également formées, à tous les postes dans les EPL. Le projet est ambitieux et mérite des moyens à la hauteur. Les transitions, que le SEA-UNSA portent depuis longtemps, sont en partie enseignées dans nos EPL et demandent d'être amplifiées dans les référentiels de formations
- Le «bachelor», ou autre nom, améliorera l'offre publique de formation et pourrait ralentir la baisse des effectifs en BTSA, sujet inquiétant que le SEA-UNSA aborde régulièrement et qui crée des crispations dans les EPL. En effet à la vue des recrutements en diminution constante et de la déperdition de 20% entre les deux années de BTSA les collègues sont inquiets pour leur avenir.

Cette année scolaire sera-t-elle celle de l'attractivité des métiers de l'EAP?

La question se pose en particulier pour les personnels non-enseignants. Les enseignants ont eu le Pacte avec notamment l'ISOE part fixe doublée et des briques pour certain.es, mesure à laquelle nous ne sommes toujours pas favorables, et qui exclut de fait les autres collègues sans qui les EPL ne sauraient fonctionner. Même si nous saluons la volonté de trouver des solutions comme pour les IAE, les personnels ATLS devaient bénéficier du réexamen triennal de l'IFSE RIFSEEP au 1^{er}janvier 2024, mais force est de constater qu'ils sont les premières victimes des économies budgétaires demandées par Bercy !

A cette rentrée, nous notons des progrès concernant les agents contractuels, en particulier pour l'élaboration des contrats, sans bénéficier pour autant d'une revalorisation. Reste le chantier des contractuels sur budget des EPL qui lui aussi a progressé les deux années passées, des points de désaccords persistent en particulier sur le cadrage national du temps de travail et de rémunération des ACB. L'autonomie des EPLEA dans les CFPPA découle de la Loi Pénicaud et de la libéralisation du «marché de la formation», une question se pose: préfigure-t-elle le futur fonctionnement de nos EPLEA à moyen terme?